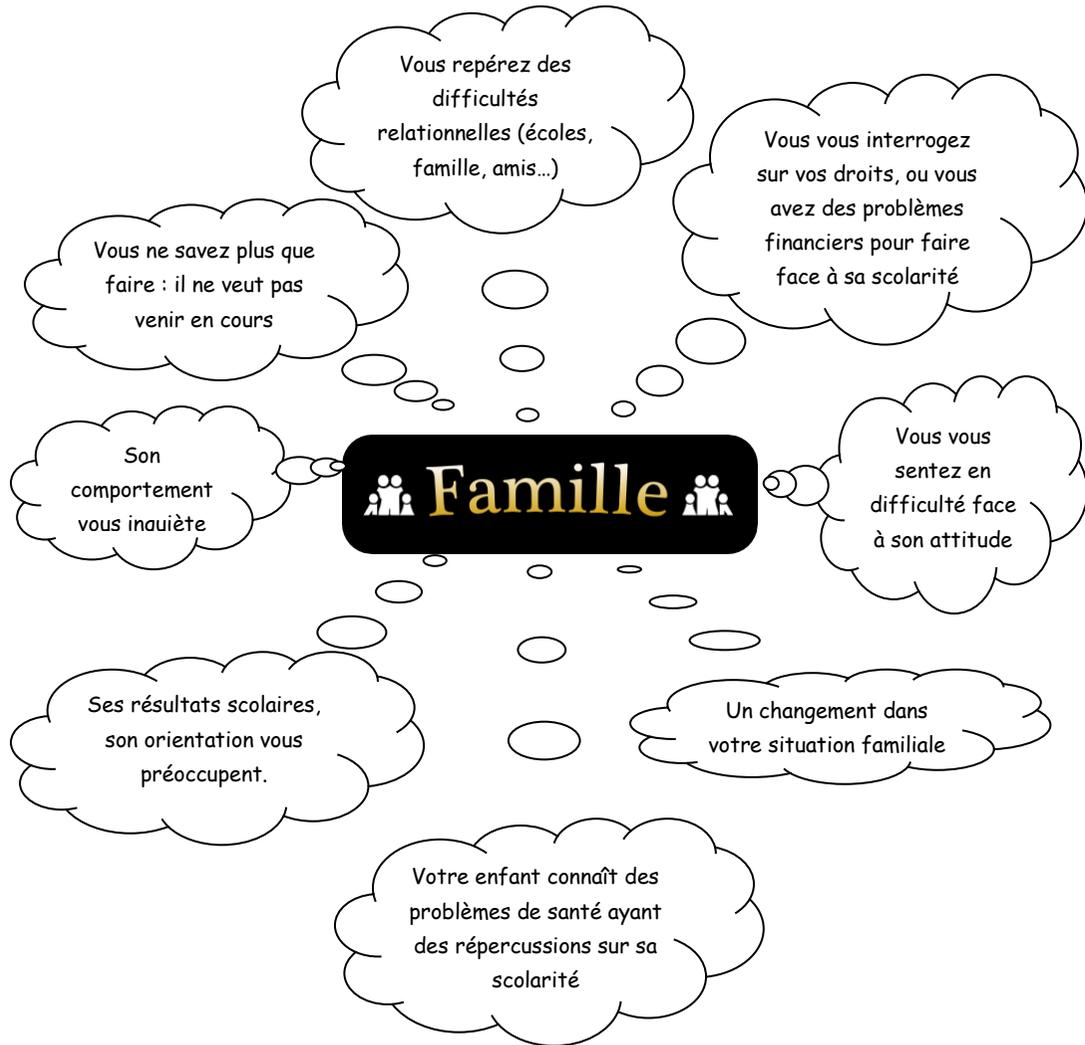


A la rencontre de l'assistant social scolaire

Vous êtes parents



Cherchons ensemble une solution

L'assistant social, dans l'établissement scolaire, a un rôle d'écoute, d'accompagnement, de conseil et d'information, de médiation entre l'élève et l'adulte (parents, équipe éducative).

Il œuvre au mieux-être des élèves afin qu'ils poursuivent une bonne scolarité.

Son bureau est un lieu d'accueil où l'on peut aborder ses difficultés scolaires, familiales, relationnelles, en toute confidentialité.

Il peut établir, avec les familles qui rencontrent des difficultés financières (règlement des frais de cantine et de scolarité, transports...), un dossier de fonds social qui sera présenté en commission.

Il facilite les démarches administratives et l'accès aux droits.

Il travaille en collaboration avec les membres de l'équipe éducative de l'établissement et avec les partenaires extérieurs.

L'assistant social peut participer à des actions collectives auprès des élèves afin de les informer et de les sensibiliser sur les thèmes de la citoyenneté et de l'éducation à la santé.

ANGELINI Hélène

est à la disposition des élèves et des parents, avec ou sans rendez-vous, ou peut se rendre à votre domicile si besoin.

PERMANENCES

Vendredi de 9h à 16h